

Pour le logement des personnes sans abri et mal logées

BAROMÈTRE

DES 100 MESURES PRIORITAIRES

Les associations, unions et fédérations composant le collectif :

Advocacy France, Association des Cités du Secours Catholique (ACSC), Association Emmaüs, Association Nationale des Compagnons Bâisseurs, ATD Quart Monde, Centre d'action sociale protestant (CASP), Collectif Les Morts de la Rue, Comité des Sans Logis (CDSL), Croix Marine, Croix-Rouge française, Emmaüs France, Enfants de Don Quichotte, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL), Fédération de l'Entraide Protestante, Fédération des Pact, Fédération Française des Equipes Saint-Vincent, Fédération nationale Habitat & Développement, Fédération nationale des Associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération Nationale des Associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage), Fondation Abbé Pierre, Fondation de l'Armée du Salut, France Terre d'Asile, Habitat et Humanisme, Les petits frères des Pauvres, Les Restos du Cœur, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Secours Catholique, Union des professionnels de l'hébergement social (UNAF0), Union nationale des amis et des familles de malades psychiques (UNAFAM), Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), Union nationale pour l'Habitat des jeunes (UNHAJ).

En janvier 2008, le Premier ministre s'était engagé à prendre des mesures importantes pour les personnes sans abri et mal logées, dans le cadre d'un « Chantier national prioritaire » pour la période 2008-2012. Parallèlement, le Collectif des associations unies a proposé au Gouvernement 100 mesures qu'il juge prioritaires et urgentes en matière de :

- **gouvernance** de la politique du logement et de l'hébergement (16 mesures),
- **actions de prévention** (21 mesures),
- **humanisation et création de nouvelles places d'hébergement** (26 mesures),
- **mobilisation du parc de logements publics et privés** (37 mesures).

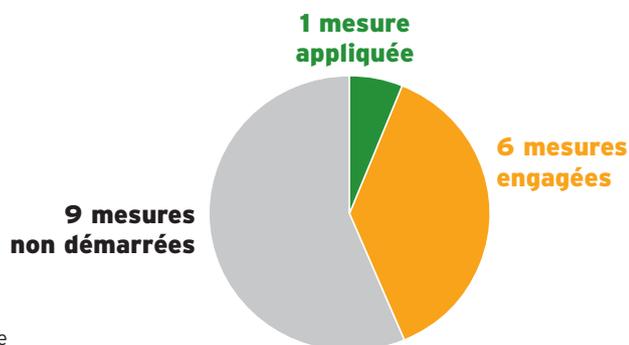
Le Collectif a élaboré un baromètre afin de suivre la mise en œuvre de ces mesures en distinguant celles qui sont appliquées (vert), engagées (orange) ou non démarrées (gris).

NB : À l'occasion de la publication de son 4^e baromètre, le Collectif a révisité les 100 mesures qu'il juge prioritaires et urgentes à la lumière des évolutions observées ces 18 derniers mois et du contexte actuel. Par souci de transparence, les associations tiennent à indiquer que six mesures considérées comme appliquées dans le précédent baromètre ne figurent plus dans la version présente : cinq d'entre elles relevaient surtout d'annonces ou de nominations (annonce du Chantier national prioritaire, nomination d'un super préfet, organisation d'une conférence sur le logement et l'hébergement en Ile-de-France, fusion des comités de suivi PARSA et DALO, mission confiée à ADOMA pour le développement de maisons-relais, sachant qu'il convient de saluer l'avancée que constitue la sixième puisqu'elle concrétise le financement des maisons-relais à 16 euros par jour.

Gouvernance - 16 mesures proposées

Un chantier national « prioritaire » ?

À la suite du remaniement ministériel de juin dernier, le Collectif des associations unies se félicite du rattachement de la compétence Hébergement à celle du Logement et de la cohérence ainsi préservée dans l'action publique. Les associations regrettent cependant que le ministère du Logement ait été ramené au rang de Secrétariat d'État, alors même que le Premier ministre a fait du logement des personnes sans abri et mal logées un « Chantier national prioritaire » pour la période 2008-2012. Le Collectif déplore également l'absence d'engagement des autres Ministères (Justice, Santé, Immigration...) dans la conduite de ce Chantier.



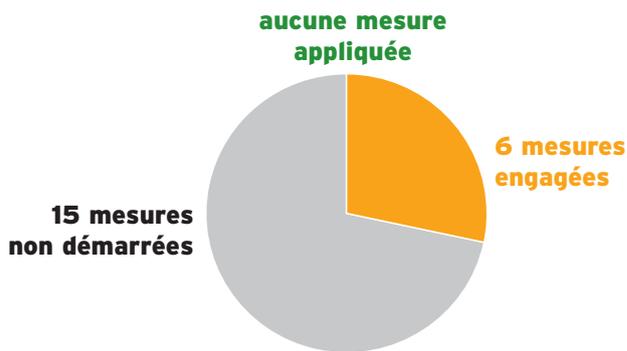
Par ailleurs, à la veille de la publication du Projet de loi de finances pour 2010, le Collectif fait part de ses vives inquiétudes quant aux crédits alloués à la politique du logement et de l'hébergement, sachant qu'en 2009, le désengagement financier de l'État n'avait été que partiellement compensé par les ponctions opérées sur le 1 % et les crédits issus du Plan de relance,

et qu'une baisse encore plus importante est annoncée pour les années 2010 et 2011. Les associations dénoncent l'incohérence de cette baisse qui succède au vote d'une loi ambitieuse telle que la loi DALO et demande que soient pérennisés les financements dans une programmation pluri-annuelle (sur 5 ans), prolongeant ainsi le Plan de cohésion sociale qui prend fin en 2009.

Prévention - 21 mesures proposées

Éviter à tout prix de nouvelles catastrophes sociales

Les premiers bilans d'activité des associations pour 2009 sont sans appel : bénéficiaires en hausse de 12 % pour l'une, augmentation de 15 % des aides distribuées pour l'autre... À l'évidence, les situations de précarité se sont accentuées de façon dramatique ces derniers mois. La crise économique ne fait que renforcer les difficultés des ménages déjà confrontés à une crise du logement sans précédent. Alors que le nombre des ménages expulsés de leur logement dépasse désormais la barre des 10 000, le Gouvernement se doit, au-delà des annonces du printemps dernier, d'engager au plus vite des mesures fortes pour éviter de nouvelles catastrophes sociales. Les associations unies réclament la **mise en œuvre pour l'année 2009-2010 d'un moratoire des expulsions locatives**, afin de permettre aux ménages de bonne foi de trouver une solution de relogement, tout en garantissant le dédommagement des propriétaires. Par ailleurs le contexte de crise exige plus que jamais une intervention sur le pouvoir d'achat des ménages, notamment à travers une **revalorisation immédiate de 12 % des aides personnelles au logement**, cette augmentation correspondant à un simple rattrapage de leur pouvoir solvabilisateur perdu depuis 2001.

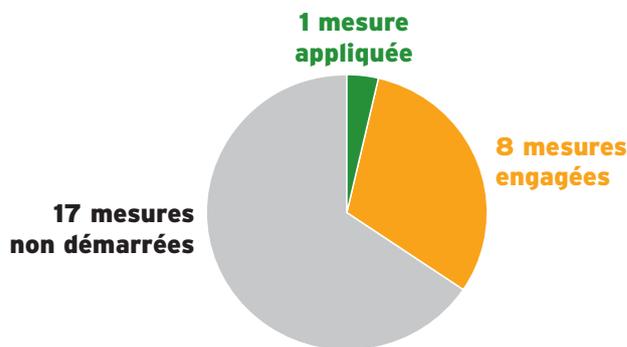


Hébergement - 26 mesures proposées

Toujours une gestion dans l'urgence et à court terme

Si la création d'un fonds d'humanisation a permis d'engager la rénovation des bâtiments, sur de trop nombreux territoires, **le manque de places reste criant** et rien de significatif n'est fait pour améliorer l'accompagnement social et sortir de la précarité un système à bout de souffle.

Les dispositifs ne permettent d'assurer ni l'effectivité du principe de continuité, ni l'accueil inconditionnel des personnes sans abri, entre autres celui des migrants exilés en souffrance dans notre pays. À la veille de l'hiver et d'une possible pandémie, le risque est grand que le gouvernement se satisfasse à nouveau d'actions conjoncturelles, relevant toujours de réponses en urgence. Plus que jamais, cette situation appelle à **une refondation rapide et ambitieuse du dispositif d'accueil et d'hébergement**.



Logement - 37 mesures proposées

L'offre de logements ne permet pas de répondre aux besoins des personnes en situation d'exclusion et des ménages modestes.

Le nouveau Droit au logement opposable (DALO) connaît à l'heure actuelle une application bien trop limitée, comme le dénonce le Conseil d'État dans son rapport de juin 2009. Au-delà des multiples dysfonctionnements pointés (déficit d'information, accompagnement social insuffisant, pratiques restrictives dans certains départements, baisse des astreintes...), **c'est sur la faiblesse de l'offre de logements disponibles et accessibles que le Collectif tire la sonnette d'alarme**. Sur près de 100 000 dossiers déposés et un peu plus de 29 000 ménages reconnus prioritaires fin juin 2009, seulement 12 000 avaient pu bénéficier d'un relogement ou d'un hébergement. Si le Collectif salue l'adoption de l'article 8 de la loi Boutin du 25 mars 2009 qui prévoit de réserver aux ménages « DALO » 25 % des logements du contingent du 1 %, il en attend à présent la mise en œuvre concrète. Il réclame par ailleurs que soit engagée une démarche similaire en ce qui concerne la **mobilisation des contingents des collectivités locales, des bailleurs sociaux, mais aussi des logements conventionnés du parc privé**.

